

Ecrit par Echo du Mardi le 13 mars 2023

FESTIVAL CAFE SARLU/AROL SAS



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 30 janvier 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 13 mars 2023 sous réserves d'incidents

Rectificatif à l'annonce parue le 29/12/2022, sur www.echodumardi.com concernant la CDF :

FESTIVAL CAFE SARLU/AROL SAS

Il y a lieu de lire : Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, au siège de l'étude de Maître ROUSSEL, mandataire judiciaire à AVIGNON où domicile a été élu à cet effet.

au lieu de : Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, au siège de l'étude de Maître ROUSSEL, mandataire judiciaire à NIMES où domicile a été élu à cet effet.